



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE du 29 juin 2012

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil douze, le 29 juin, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BAHIN Martial, CRUZ Sylvie, DE CAGNY Clémentine, ERHARD François, GEIST Gérard, GIROT Thomas, PASCARD Evelyne, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine.

Absents avec pouvoir :

Mme et M. BARTHÉLÉMY Thierry ayant donné pouvoir à CRUZ Sylvie ; MAGUERESSE Nicole ayant donné pouvoir à PASCARD Evelyne, TEULADE Christiane ayant donné pouvoir à GEIST Gérard ; SADAUNE Jean-Luc ayant donné pouvoir à BAHIN Martial.

Absents : M. NOIRET Gérard.

Secrétaire de séance : WONGERMEZ Claudine.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2012.

**Avant le début du conseil,
le maire propose de respecter une minute de silence
à la mémoire de M. Claude GUÉNARD, conseiller municipal depuis 2001
et décédé le 13 juin dernier.**

1. Frais de scolarité des enfants saintaldais scolarisés à Chamigny

Le maire indique les derniers épisodes de ce dossier :

- le Préfet a répondu au recours gracieux déposé par la commune de Sainte-Aulde en réduisant le nombre d'enfants susceptibles d'être pris en charge (de 21 à 12) et ce, au regard du critère de la fratrie reconnu par la loi.

- au vu de cette position, le maire a aussitôt répondu au préfet que cette disposition, bien que plus favorable que la première, ne tient pas compte des principes suivants :

. la commune de Sainte-Aulde était en mesure, dès la rentrée de 2009, d'accueillir tous les enfants saintaldais (cantine et garderie périscolaire assurées) ;

. si le critère de la fratrie ne saurait être remis en question, il ne s'applique pas à la situation d'alors de la commune de Sainte-Aulde. En effet, une seule école sur deux sites existait alors entre Chamigny et Sainte-Aulde : les enfants du cycle 1 étant scolarisés d'office à Chamigny. (petite et moyenne section de maternelle)

. enfin, en tout état de cause, si le critère d'une seule et même école sur deux sites n'était pas pris en compte, l'aîné des enfants d'un même foyer déjà scolarisé à Chamigny et ayant, de ce fait, fait bénéficier ses frères de ladite clause, ne saurait être pris en charge par Sainte-Aulde, puisqu'étant scolarisé à Chamigny avant la rupture du RPI et l'application des mesures légales avancées par le préfet. Ne serait-ce qu'à ce titre, le nombre d'enfants concernés passerait de 12 à 7.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaffirmer son désir de faire valoir le lourd préjudice financier que la mesure prise fait subir à la commune de Sainte-Aulde, préjudice qui sera reconduit d'année en année, tant que des enfants d'un même foyer bénéficieront de ladite clause. Il rappelle les limites du budget déjà très lourd des dépenses consacrées à l'école.

2. Augmentation des frais de cantine et de garderie périscolaire

Comme chaque année, la commune doit répercuter les augmentations tarifaires qui sont appliquées par le fournisseur des repas scolaires d'ARMOR cuisine. Ainsi, il est proposé au conseil de porter le coût d'un repas de 3,15 € à 3,20 €.

De même, en raison des coûts de fonctionnement toujours en hausse, le coût de l'heure de garderie passera de 1,80 € à 1,90 €.

Le maire rappelle qu'après étude comparative, ces deux coûts se situent en dessous des moyennes pratiquées par les communes environnantes.

Enfin, Evelyne PASCARD présente le résultat de sa réunion annuelle avec le fournisseur ARMOR cuisine (nature et qualité des repas, consignes de sécurité et d'hygiène, etc.) et fait état de la satisfaction générale de ce service. 40 à 50 repas sont servis quotidiennement.

La décision a été également prise de créer fin septembre une commission « menus » pour 2012 /13, à laquelle seront associés les parents, les agents communaux, les élus et la diététicienne d'Armor cuisine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à appliquer les augmentations susdites.

3. Stagarisation d'un employé communal

Grégory AUTOMME est agent technique en « contrat aidé pour l'emploi » (CAE) depuis septembre 2012, puis en CDD contractuel jusqu'au 31 août 2012. Aux termes de la loi en vigueur, la commune ne peut maintenir un agent sous contrat privé au-delà d'une certaine durée. Après avoir rappelé que ledit agent donne toute satisfaction dans l'exercice de son travail, le maire propose donc de le nommer stagiaire en vue de sa titularisation, au bout d'une ou de deux années.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à procéder à la stagarisation de M. Grégory AUTOMME.

4. Contrat triennal de voirie

Le maire indique les derniers éléments en sa possession sur ce dossier :

A la suite d'un appel téléphonique auprès des services de la Préfecture, Monsieur le maire a appris que le contrat triennal de voirie que la commune de Sainte-Aulde venait de déposer pour la deuxième fois, n'aurait pas été retenu.

Le conseil se demande si le critère d'antériorité dudit contrat a bien été considéré. En effet, la première demande avait été déposée en 2008 et accordée en 2009, avec une prise en charge à 50 % par le département. La commune avait dû y renoncer en raison de l'urgence dans laquelle s'était trouvée la commune de réaliser une école en quelques mois, et ce, à la suite de la rupture du Regroupement pédagogique intercommunal par Chamigny. Il s'agit donc du même projet augmenté depuis, par le volet "environnement" souhaité par le département et de la sécurisation des abords de l'école.

Par ailleurs, les caractéristiques sécuritaires ont-elles été prises en considération à leur juste mesure ? En effet, les deux volets de ce contrat concernent d'une part, la sécurisation d'une voirie communale dont la dégradation s'amplifie chaque jour et fait courir des risques importants à la circulation automobile et aux transports scolaires. Et d'autre part, la sécurisation de la sortie de l'école où la sortie des enfants n'est pas protégée par un aménagement du carrefour avec des trottoirs et rambardes, les livrant à la circulation automobile dans une zone sans visibilité. Et ce, sur le CD 80 qui engage la double responsabilité du département et de la commune.

Enfin, étant donnée l'ampleur des travaux, la commune ne pourra pas sur son seul budget (550 000 € annuels), envisager de telles dépenses (338 796 € H.T) auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre de 16 059 € H.T. honorés depuis 2008. Le conseil craint les graves conséquences qui s'en suivraient si nous ne pouvions les réaliser.

Le maire propose donc à son conseil de faire appel à un nouvel examen du dossier auprès du département au vu de ces éléments sensibles et, espère pouvoir compter sur la compréhension de Monsieur le président du Conseil Général.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, approuve à l'unanimité la décision de requérir un examen approfondi de la demande du contrat triennal déposé par la commune de Sainte-Aulde.

La non adoption du contrat triennal de voirie par le département entrainera de la part de la commune de Sainte-Aulde, la sollicitation de la participation du département au titre de sa coresponsabilité sur le CD 80.

De plus, le conseil sollicite la venue in situ de Monsieur le président du Conseil général afin qu'il se rende compte lui-même de la réalité des faits décrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter de la part du département un examen approfondi du projet de contrat triennal de voirie que la commune a déposé et ce, au regard des risques importants de sécurité encourus par le report de ce projet.

La non adoption du contrat triennal de voirie par le département entrainera de la part de la commune de Sainte-Aulde, la sollicitation de la participation du département au titre de sa coresponsabilité sur le CD 80.

De plus, le conseil sollicite la venue in situ de Monsieur le président du Conseil général afin qu'il se rende compte lui-même de la réalité des faits décrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter de la part du département un examen approfondi du projet de contrat triennal de voirie que la commune a déposé et ce, au regard des risques importants de sécurité encourus par le report de ce projet.

Questions diverses :

- Points d'actualité communaux :

. voirie : outre la question du contrat triennal à laquelle tous les autres projets sont suspendus, un point est fait sur d'autres sujets d'urgence comme l'écoulement des eaux pluviales à l'angle de la rue de Chamoust et de la rue du bourg, ou au carrefour de Caumont, ou à l'angle de la rue André Mirat et de la rue de Chamoust et, de façon générale, l'affaissement de la voirie autour des grilles d'écoulement d'eaux pluviales dans la commune. Un compte rendu est également effectué de la visite par la commission voirie des différents types de réserve incendie réalisés par les communes voisines. Et ce, en vue de la création d'une réserve incendie à Chamoust.

L'armoire téléphonique en bas de la rue des Vires de Caumont semble surdimensionnée et très mal placée, au carrefour, gênant la visibilité. Contact sera pris avec France Telecom pour vérifier son utilité dans le format actuel ainsi que son emplacement. Ce prestataire est malheureusement très difficile à déplacer.

. contrôle des équipements : il est indiqué que toute une série de contrôles vient d'être effectuée par le cabinet SOCOTEC en ce qui concerne les installations électriques de tous les bâtiments publics communaux. Un contrôle « pompiers » a été également effectué pour l'église et a conclu à l'obligation de réaliser quelques aménagements complémentaires sécuritaires qui feront l'objet d'un rapport, notamment une alarme incendie, un 2^{ème} bloc de sortie de secours, un 2^{ème} extincteur, nombre de personnes autorisées à préciser, etc.

. Plan local d'urbanisme : rappel de la 1^{ère} réunion « diagnostic » le 4 juillet.

. Extension de la durée d'exploitation des carrières de Luzancy :

Evelyne Pascard rapporte au conseil municipal les informations tout juste recueillies à Luzancy sur l'évolution des carrières de Luzancy.

Par délibération du conseil municipal de Luzancy en date du... 2012, (2 voix contre et 3 abstentions) la société GSM a obtenu une nouvelle autorisation « *d'exploiter une carrière*

*de sables et graviers, une installation de traitement **des matériaux issus de carrières et d'autres activités connexes** sur la commune de Luzancy » pendant **trente ans**.*

Ce dossier avait fortement sensibilisé la population dès 1998 lorsque la société GSM avait sollicité une autorisation de poursuivre l'exploitation en cours sur une période de 10 ans et d'étendre la surface d'extraction. Cette autorisation leur avait été accordée en 2002, avec des conditions bien définies pour que la remise en état du site progresse au fur et à mesure de l'exploitation et non à la fin de celle-ci.

Ainsi, l'exploitation dont nous devons voir la fin en 2012 avec un site remis en état est répartie de plus belle pour 30 ans. La capacité annuelle de production passera de 180 000 tonnes à 350 000 tonnes.

Plus précisément, la nouvelle autorisation porte sur une durée de :

- 5 ans pour la fin de l'exploitation des terrains autorisés en 2002
- 30 ans pour le reste du site **avec l'exploitation de sables et graviers provenant d'autres carrières.**

Dans un premier temps, GSM a obtenu l'autorisation d'ouvrir une carrière à Citry « *sans pouvoir y installer une criblerie pour des raisons environnementales* », c'est ce que l'on peut lire dans les conclusions du rapport d'enquête publique qui s'est tenue du 30 janvier au 7 mars 2012 (disponible en mairie).

Un quai de déchargement est déjà en construction à hauteur de Caumont (grue visible de la rue des Grands prés). Il servira à approvisionner par tapis convoyeurs, depuis les péniches, la station de criblage des matériaux extraits dans d'autres carrières tandis que les matériaux finis, seront eux acheminés par transport routier. La clientèle étant locale, le transport par voie fluviale n'est pas retenu.

Un manque de communication sur ce dossier est à regretter, de même que l'absence de mobilisation au niveau du territoire (Pays ferrois, Schéma de cohérence territoriale, Natura 2000, projet de parc naturel régional) pour éviter une telle décision. Celle-ci compromet l'avenir d'un site exceptionnel, destiné à une réserve naturelle et déjà classé « Natura 2000 ». Cet engagement de très longue durée ne sera pas sans faire perdurer de réelles nuisances visuelles, sonores, de circulation de camions, auxquelles s'ajoutent les conséquences du changement climatique que certains habitants ont constatées sur leur santé. Les associations locales habituellement très actives pour sauvegarder notre environnement ne se sont pas fait beaucoup entendre sur cette question.

. bilan de la fête communale : il est sans doute le meilleur depuis de nombreuses années avec 6 693,00 € de dépenses, 7 661,00 € de recettes et 968,00 € de bénéfice, et ce, après avoir payé toutes les charges de la fête. La prochaine Feuille de chou s'en fera naturellement l'écho.

Un remerciement particulier est fait à l'adresse des bénévoles qui ont permis ce grand succès.

. défibillateur cardiaque : le maire fait état, à la suite de la demande du conseil et de son courrier, de la réponse positive qu'a adressée le Rotary Club de La Ferté-sous-Jouarre en date du 18 mai dernier, selon laquelle la commune de Sainte-Aulde serait équipée en 2013, avec les 4 dernières communes du canton à ne pas l'être encore.

. cadeau aux anciens élèves de Sainte-Aulde : Sur proposition d'Evelyne Pascard, décision a été prise d'innover en offrant dorénavant à tous les élèves de CM2 qui quittent l'école de Sainte-Aulde pour rejoindre le collège, un présent-souvenir utile, offert par la commune : le dictionnaire Auzou, d'ailleurs recommandé par les collèges de La Ferté-sous-Jouarre. Cette action pourra prendre effet dès cette fin d'année scolaire 2012.

. de nombreux actes de délinquance sont à déplorer sur la commune (bris de glace, de plantes, jets de pierre). Un appel est fait à la population pour être vigilante et en référer en mairie.

. Préparation du 14 juillet : une équipe de montage des barnums devra être sur place le samedi 14 juillet à 10 h. (François ERHARD, Francis THOMINET, Jean-Pierre WONGERMEZ, Thomas GIROT, Thierry BARTHÉLÉMY, etc.)

Une équipe de préparation du « casse-croûte » devra être en place le même jour à 15 h.
(Sylvie CRUZ, Clémentine de CAGNY, Nadège GONCALVES, Corinne BARTHELEMY,
Patricia MICHIELS, Grégory AUTOMME)

L'installation du jeu gonflable pour les enfants reste à finaliser.

- **Nouvelle information sur la majoration du droit à construire** : ce point est reporté en raison d'une information officielle selon laquelle un projet d'abrogation de ladite loi sera présenté prochainement à l'Assemblée Nationale.

- **classe RASED** : le maire fait état, à la suite de la subvention 2012 de 100 € versée au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté, basé à l'école du Pâtis à La Ferté-sous-Jouarre, d'un courrier de remerciement de Mme BUREAUD et des précisions apportées, selon lesquelles le RASED se trouve aujourd'hui réduit à un psychologue scolaire et à une enseignante.

- **Parc Naturel Régional** : le maire fait état, à la suite de l'adhésion de la commune de Sainte-Aulde au syndicat de préfiguration, d'un courrier de M. AMEDRO, vice-président du conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, selon lequel 83 communes sur 122 ont adhéré ou n'ont pas encore pris leur décision et que, la création du SMEP étant officiellement en cours auprès des services préfectoraux, une première réunion devrait suivre ayant pour objectif l'élection des membres du Bureau et l'établissement du budget 2012.

- **actualité de la CCPF** : le maire indique que depuis le rejet du budget de la CCPF et le retrait de ses délégations tant que vice-président (4 avril 2012), plus aucune information n'a émané de la CCPF. Cela fait donc près de trois mois sans que les communes aient été informées des décisions prises par la Chambre régionale des comptes.
Il indique qu'il a ouvert un site Internet (www.renouveaufermois.fr) ou il fait valoir son positionnement, partagé par de nombreux autres élus, sur la situation actuelle.

- **communication des comptes rendus des commissions municipales** : pour une meilleure information des conseillers municipaux de toute l'action de la commune, le maire propose que tous les comptes rendus de toutes les commissions et groupes de travail, soient systématiquement diffusés auprès de tous les conseillers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 22h05.

Gérard GEIST
maire